



REGLEMENT INTERIEUR CD 82 POUR LE CDCJ 2022

Pour les clubs ayant 2 équipes engagées ou en ententes (maxi 2 clubs) une fiche d'engagement devra être renseignée pour chacune. Sachant qu'il est interdit de permuter des joueurs entre équipes d'un même club ou ententes.

1 Seul changement sera autorisé

Ces fiches d'engagement seront complétées et signées par les coachs lors de la première journée du CDCJ

FORFAIT : tout club sachant qu'une de ses équipes est « forfait » à pour obligation de prévenir son adversaire, le secrétariat du comité départemental ou le responsable de l'ETD au plus tard le vendredi soir avant-veille de la rencontre, par téléphone et confirmer par mail

Rafaël JASO

Tél : 06 65 00 87 01

Mail : raphael.jaso@wanadoo.fr

Tout club qui ne respectera pas cette procédure sera sanctionné :

1° forfait 1 amende de 50 €

2° forfait 1 amende de 100 € et le forfait général sera prononcé

L'équipe gagnante par forfait remportera le match avec un goal-average de +13 et bénéficiera de 3 points au classement général.

Cette compétition sera régie suivant le règlement FFPJP Championnat National des clubs jeunes.

Date de mise à jour : 17 mars 2022